

CONVENTION RELATIVE AUX MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ DU 5 MAI 2010 INTERVENUE À MONTRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC LE 15^e JOUR DE JUILLET 2015.

ENTRE : **FORTRESS BIOENERGY LTD.**, personne morale constituée en vertu du *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique, ayant un établissement au 451, rue Victoria, Thurso (Québec) J0X 3B0, représentée par monsieur Kurt Loewen, secrétaire et directeur financier, dûment autorisé aux fins des présentes;

ci-après désignée le « **Fournisseur** »;

ET : **HYDRO-QUÉBEC**, agissant par sa division Hydro-Québec Distribution, société constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1A4, représentée par monsieur Hani Zayat, directeur, Approvisionnement en électricité, dûment autorisé aux fins des présentes;

ci-après désignée le « **Distributeur** »;

Le **Fournisseur** et le **Distributeur** sont ci-après désignés individuellement la « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 5 mai 2010, Fortress Specialty Cellulose inc. (« **FSC** ») et le **Distributeur** ont conclu un contrat d'approvisionnement en électricité relatif à la centrale de cogénération produisant de la vapeur de procédé et de l'électricité située à Thurso (MRC de Papineau), province de Québec (telle que définie au Contrat, la « **Centrale** »), lequel a été amendé le 29 juillet 2013 (le « **Contrat** »);

ATTENDU QUE dans une lettre datée du 29 avril 2015, le **Distributeur** a été avisé qu'aux termes d'une convention de transfert d'actifs, FSC, en date du 31 mars 2015, (i) vend la Centrale au **Fournisseur**, une société affiliée à FSC et une filiale en propriété exclusive de Fortress Paper Ltd. (l'« **Aliénation** ») et (ii) cède au **Fournisseur** le Contrat (la « **Cession** »);

ATTENDU QUE le 28 mai 2015, le **Distributeur** a consenti, sous réserve de certaines conditions, à la Cession et à l'Aliénation;

ATTENDU QU'en raison de ce qui précède, par la présente convention, les Parties conviennent des modifications à apporter au Contrat.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **PRÉAMBULE**

Le préambule de la présente convention fait partie intégrante des présentes.

2. **MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DU FOURNISSEUR APPARAISSANT À LA PAGE 1 DU CONTRAT**

La désignation du **Fournisseur** apparaissant à la page 1 du Contrat est abrogée et remplacée par la suivante :

« **FORTRESS BIOENERGY LTD.**, personne morale constituée en vertu du *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique, ayant un établissement au 451, rue Victoria, Thurso (Québec) J0X 3B0;

ci-après désignée le « **Fournisseur** » »;

3. **MODIFICATION À L'ARTICLE 37 DU CONTRAT**

L'article 37 du Contrat est abrogé et remplacé par le suivant :

« 37. **AVIS ET COMMUNICATIONS DE DOCUMENTS**

Tout document, avis, demande, acceptation ou approbation en vertu des présentes doit, sauf si autrement spécifié, être fait par écrit et est valablement exécuté s'il est livré de main à main à son destinataire ou mis à la poste sous pli recommandé, ou envoyé par télécopieur, aux représentants et adresses suivantes :

Fournisseur :

Directeur des opérations
Fortress Bioenergy Ltd.
451, rue Victoria
Thurso (Québec), J0X 3B0
Télécopieur : 819 985-5005
Téléphone : 819 985-2233

Distributeur :

Directeur, Approvisionnement en électricité
Hydro-Québec Distribution
C.P. 10 000, Succ. Place Desjardins
Complexe Desjardins, Tour Est, 24^e étage
Montréal (Québec) H5B 1H7
Télécopieur : 514 879-4153

Tout avis, demande, facture ou approbation donné de la façon prévue aux présentes est réputé avoir été reçu lors de sa livraison s'il est livré de main à main, le *jour ouvrable* suivant son envoi s'il est transmis par télécopieur, ou le troisième *jour ouvrable* suivant son envoi s'il est transmis par la poste sous pli recommandé, selon le cas. Dans le cas des factures, des plans d'entretien et des informations visées aux articles 10, 15, 16 et 21, les transmissions peuvent également être effectuées au moyen de la messagerie électronique.

L'original de tout avis, demande ou approbation transmis par télécopieur, à l'exception des articles 10, 15, 16 et 21, doit, aussitôt que possible, être livré de main à main ou par la poste sous pli recommandé.

Si l'un des modes de livraison prévus aux présentes est interrompu, les Parties doivent utiliser tout autre mode de livraison propre à assurer que l'avis, la demande, la facture ou l'approbation soit livré au destinataire dans les meilleurs délais possibles.

Chaque Partie doit aviser l'autre Partie de la façon prévue aux présentes de tout changement d'adresse.

Chaque Partie peut désigner par avis écrit un représentant pour certaines fins spécifiques reliées à l'exécution du *contrat*. »

4. MODIFICATION À L'ANNEXE I DU CONTRAT

L'annexe I du Contrat est abrogée et remplacée par l'annexe I jointe à la présente convention.

5. MODIFICATION À L'ANNEXE II DU CONTRAT

L'annexe II du Contrat est abrogée et remplacée par l'annexe jointe à la présente convention.


6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 6.1. Le Contrat demeure en vigueur, produit ses effets et demeure inchangé sous réserve des modifications apparaissant à la présente convention.
- 6.2. La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties.
- 6.3. La présente convention est régie et interprétée selon les lois applicables au Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION
RELATIVE AUX MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRAT À LA DATE ET AU
LIEU MENTIONNÉS EN TÊTE DES PRÉSENTES.

FORTRESS BIOENERGY LTD.

Par :



Kurt Logwen
Secrétaire et directeur financier

Témoin :



HYDRO-QUÉBEC, agissant par sa division **HYDRO-
QUÉBEC DISTRIBUTION**

Par :


Hani Zayat
Directeur, Approvisionnement en électricité

Témoin :


Normand Richard

N.B. Les témoins doivent parapher toutes les pages de la présente convention.

ANNEXE I

Description des principaux paramètres de la centrale et du poste de départ

1. Adresse de la centrale

La centrale est située au 451, rue Victoria, Thurso, province de Québec sur le lot 310 et le poste du départ sur le lot 343, tel que présenté à la figure A-1 de la présente annexe représentant le plan de localisation de la centrale (échelle 1: 20 000).

2. Technologie de production de la centrale

La centrale est principalement constituée d'un groupe turbogénérateur d'une capacité de production de 24,059 MW et de quatre (4) chaudières dont trois (3) chaudières existantes (C1 à C3) et une (1) nouvelle chaudière à biomasse (C4). Les chaudières sont plus amplement décrites ci-dessous :

- Une chaudière à biomasse, nommée C1, d'une capacité de production de vapeur de 80 TM/heure, construite en 1957. Les auxiliaires de cette chaudière comprennent les pompes d'alimentation d'eau et un système de manutention de la biomasse (écorces et résidus de matériaux de construction). Cette chaudière utilise de l'huile lourde # 6 comme combustible d'appoint.
- Une chaudière de récupération #2, nommée C2, d'une capacité de production de vapeur de 108 TM/heure, construite en 1984. Les auxiliaires de cette chaudière comprennent les pompes d'alimentation d'eau, un ventilateur pour l'alimentation d'air et des pompes pour la biomasse (liqueur noire issue du procédé industriel de l'usine de Thurso). Cette chaudière utilise de l'huile lourde # 6 comme combustible d'appoint.
- Une chaudière de récupération #3, nommée C3, d'une capacité de production de vapeur de 70 TM/heure, construite en 1989. Les auxiliaires de cette chaudière comprennent les pompes d'alimentation d'eau, un ventilateur pour l'alimentation d'air et des pompes pour la biomasse (liqueur noire issue du procédé industriel de l'usine de Thurso). Cette chaudière utilise de l'huile lourde # 6 comme combustible d'appoint.
- Une nouvelle chaudière à biomasse, nommée C4, d'une capacité de production de vapeur 80 TM/heure, construite en 2012. Les auxiliaires de cette chaudière comprennent les pompes d'alimentation d'eau, des ventilateurs pour l'air et un système de manutention de la biomasse (écorces et résidus de matériaux de construction). Un système de dosage de boues, provenant du système de traitement des effluents, fait partie de la centrale. Cette chaudière utilise de l'huile lourde #6 comme combustible d'appoint.

Les chaudières produiront la vapeur qui sera acheminée au groupe turbogénérateur pour produire de l'électricité. Cette vapeur sera extraite de la turbine afin de produire de la vapeur de procédé qui alimentera le client-vapeur du Fournisseur.

3. Agencement général et localisation de la centrale

Le plan d'implantation et d'agencement général de la centrale est présenté à la figure A-2 de la présente annexe.

4. Description des équipements stratégiques de la centrale

4.1. Groupe turbogénérateur

Le nouveau turbogénérateur à condensation est caractérisé par une double admission et par une double extraction pour la *vapeur de procédé*. La génératrice synchrone (modèle GE Motors 271R768), refroidie à l'air, aura une capacité nominale de 30 MVA, 1800 rpm, 60 Hz, 13,8 kV, facteur de puissance de 0,80.

Informations sur la turbine :

- Quantité : une (1)
- Type à condensation extraction
- Puissance assignée (conditions ISO) : 24,059 MW

Informations sur l'alternateur :

- Quantité : un (1)
- Type synchrone
- Puissance assignée (conditions ISO) : 30 MVA
- Facteur de puissance : 0,80
- Tension de sortie : 13,8 kV Inertie minimale pour l'ensemble turbine/alternateur : 1.14 kW-sec/kVA.

4.2. Mécaniques et thermiques

Caractéristique techniques de la chaudière à *biomasse*, nommée C1 :

Fournisseur : Combustion Engineering
Numéro de série : 18553
Construite en 1957
Combustible principal : *biomasse*
Combustible d'appoint : huile lourde # 6
Capacité (design) de combustion : 885 tonnes métrique de solides secs par jour
Pression d'opération : 3 100 kPag (450 psig)
Température de la vapeur : 377°C (710°F)
Débit de vapeur: 110 000 Kg/heure (242 000 lb/heure)
Précipitateur électrostatique à un (1) caisson

Caractéristiques techniques de la chaudière de récupération #2, nommée C2 :

Fournisseur : Babcock & Wilcox
Numéro de série : 746701
Construite en 1984
Combustible principal : liqueur noire
Combustible d'appoint : huile lourde # 6
Capacité (design) de combustion : 821 tonnes métriques de solides secs par jour

Pression d'opération : 3 100 kPag (450 psig)
Température de la vapeur : 374°C (705°F)
Débit de vapeur: 108 000 Kg/heure (238 099 lb/heure)
Précipitateur électrostatique à deux (2) caissons

Caractéristiques techniques de la chaudière de récupération #3, nommée C3 :

Fournisseur : Babcock & Wilcox
Numéro de série : 762101
Construite en 1989
Combustible principal : liqueur noire
Combustible d'appoint : huile lourde # 6
Capacité (design) de combustion : 539 tonnes métriques de solides secs par jour
Pression d'opération : 3200 kPag (465 psig)
Température de la vapeur : 385°C (726°F)
Débit de vapeur: 70 000 Kg/heure (154 323 lb/heure)
Précipitateur électrostatique à deux (2) caissons

Caractéristiques techniques de la nouvelle chaudière à *biomasse*, nommée C4 :

Fournisseur : McBurney
Numéro de série : 911001
Construite en 2012
Combustible principal : *biomasse*
Combustible d'appoint : huile lourde # 6
Capacité (design) de combustion : 644 tonnes métriques de solides secs par jour
Pression d'opération de vapeur : 8 700kPa (1 262 psig);
Température de la vapeur surchauffée : 480°C (896°F);
Débit de vapeur: 80 000 Kg/heure (176 369 lb/heure).
Précipitateur électrostatique à un (1) caisson

4.3. Électriques

Le schéma unifilaire est présenté à la figure A-3 de la présente annexe. Le système d'excitation est un DECS-200N de GE. Dans le cadre du *contrat*, sauf autorisation contraire par le *transporteur* avec avis au **Distributeur**, les livraisons d'électricité sur le réseau du *transporteur* transiteront uniquement par le transformateur TMT-1-5 et non par le transformateur TMT-1-4.

Transformateur TMT-1-5

- nombre	1
- puissance assignée	33 MVA
- tension assignée	120 - 13,8 kV
- puissance avec le mode de refroidissement correspondant	44 / 55 MVA, ONAF / ONAF
- impédances de séquence directe et homopolaire	- $Z_1 = 10,49 \%$
- résistance d'enroulement	- 0,42% calculé
- couplage (connexion des enroulements)	- HT Y (*) - BT DELTA
- nombre de prises et plage de régulation	- Changeur de prises sous charge - Plage : +10%/-15% - Prises : n.a.
- courant d'excitation (80 -115 % V assigné)	- n.a.

Disjoncteur principal TMB1-5 :

- Caractéristiques principales en tension et courant	- 145 kV, 3 Phases, 2500 A
- niveaux d'isolement	- 650 kV BIL
- pouvoirs de coupure	- 40 kA

Parafoudres :

HT de chaque transformateur:

- Type Station.
- Valeurs nominales: En - 108 kV, MCOV - 84 kV.
- Caractéristiques de protection Energie spécifique : 79 J / kV MCOV.

5. Autres

Les données présentées dans cette annexe sont finales. Toute modification substantielle au contenu de cette annexe devra faire l'objet d'une acceptation écrite du **Distributeur**, qui ne pourra la refuser sans raison valable.

974
M

Figure A-1

PLAN DE LOCALISATION DE LA CENTRALE



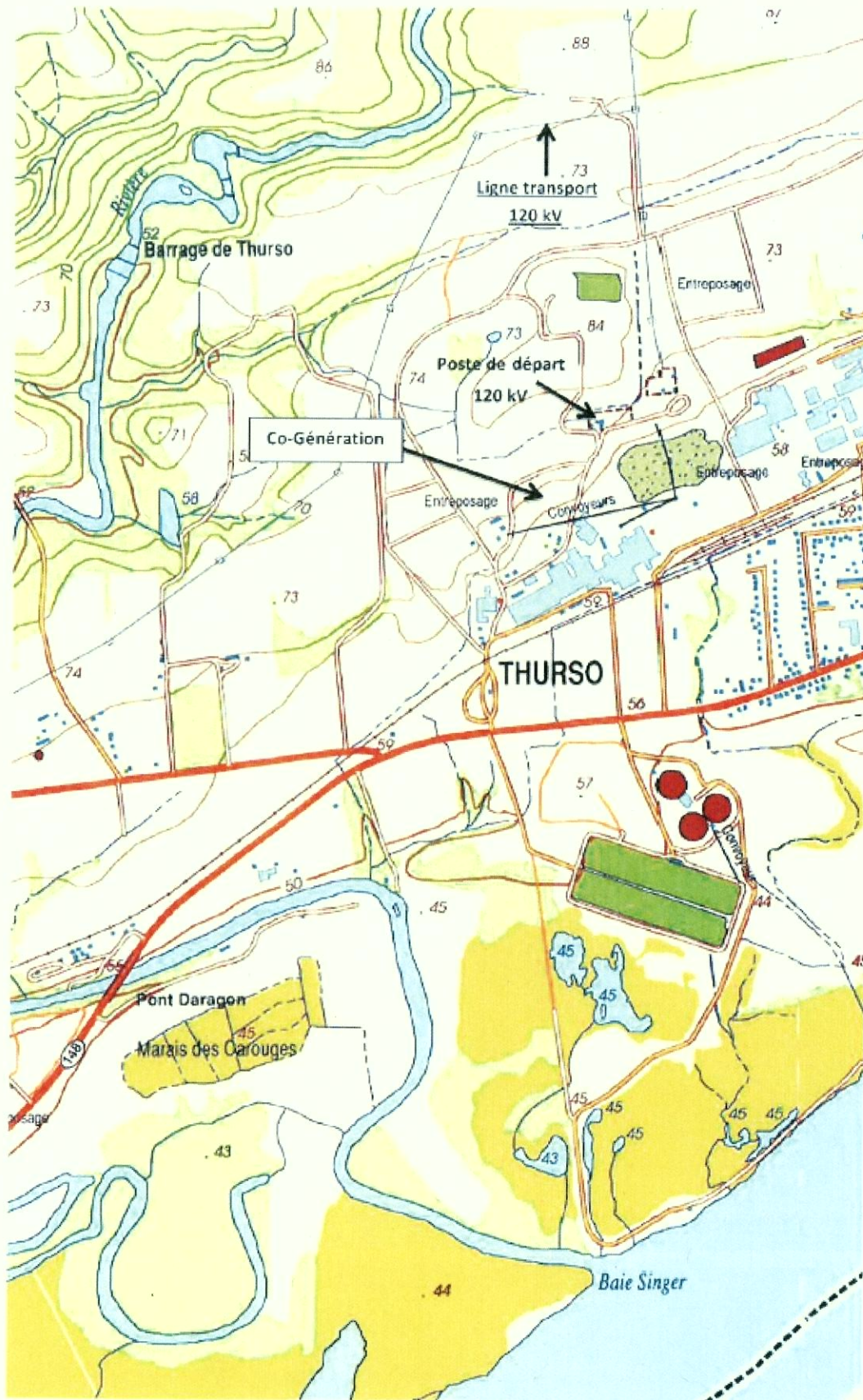


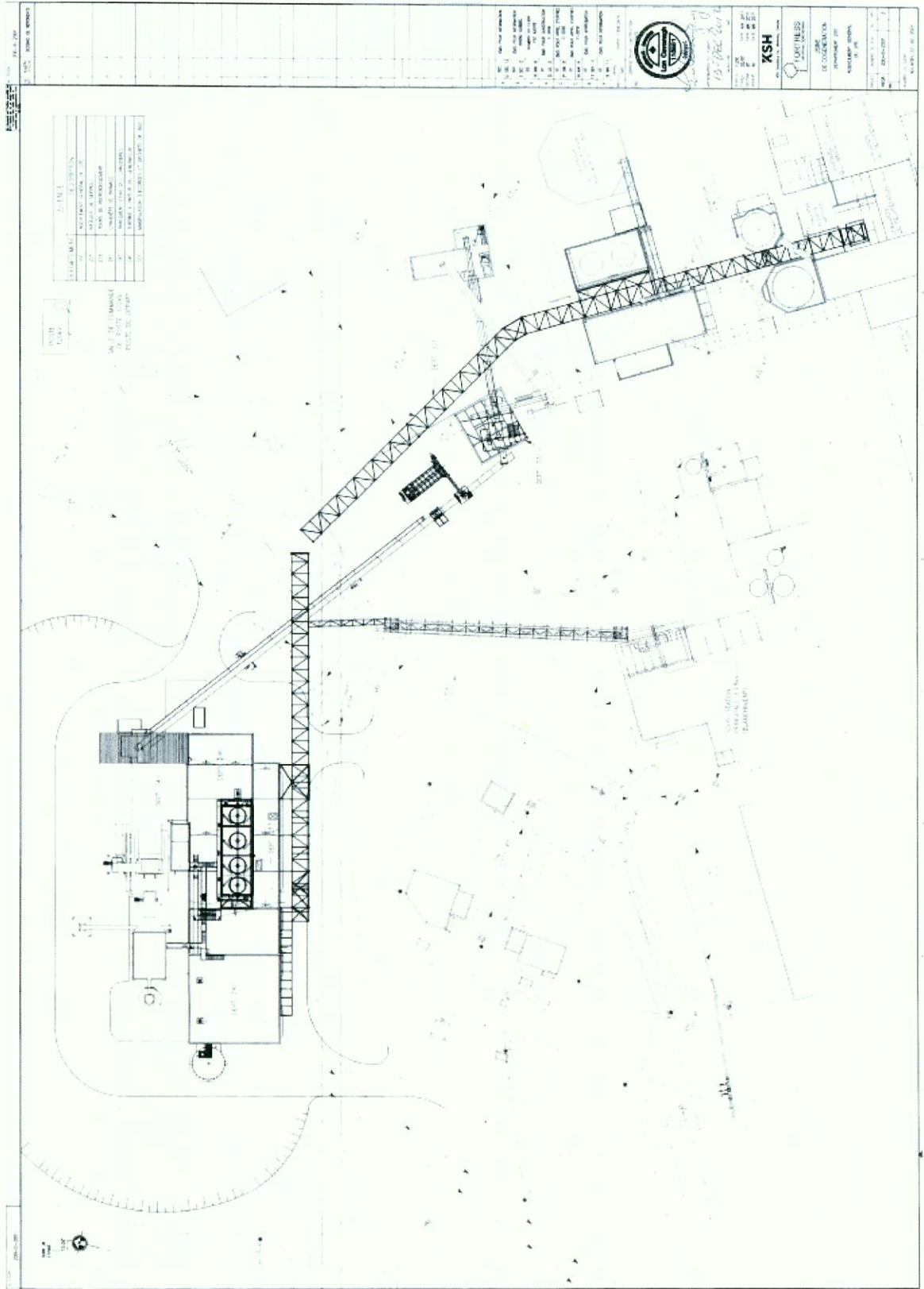
Figure A-2

LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'AGENCEMENT GÉNÉRAL DE LA CENTRALE

TA
W



Handwritten signature or initials in blue ink.

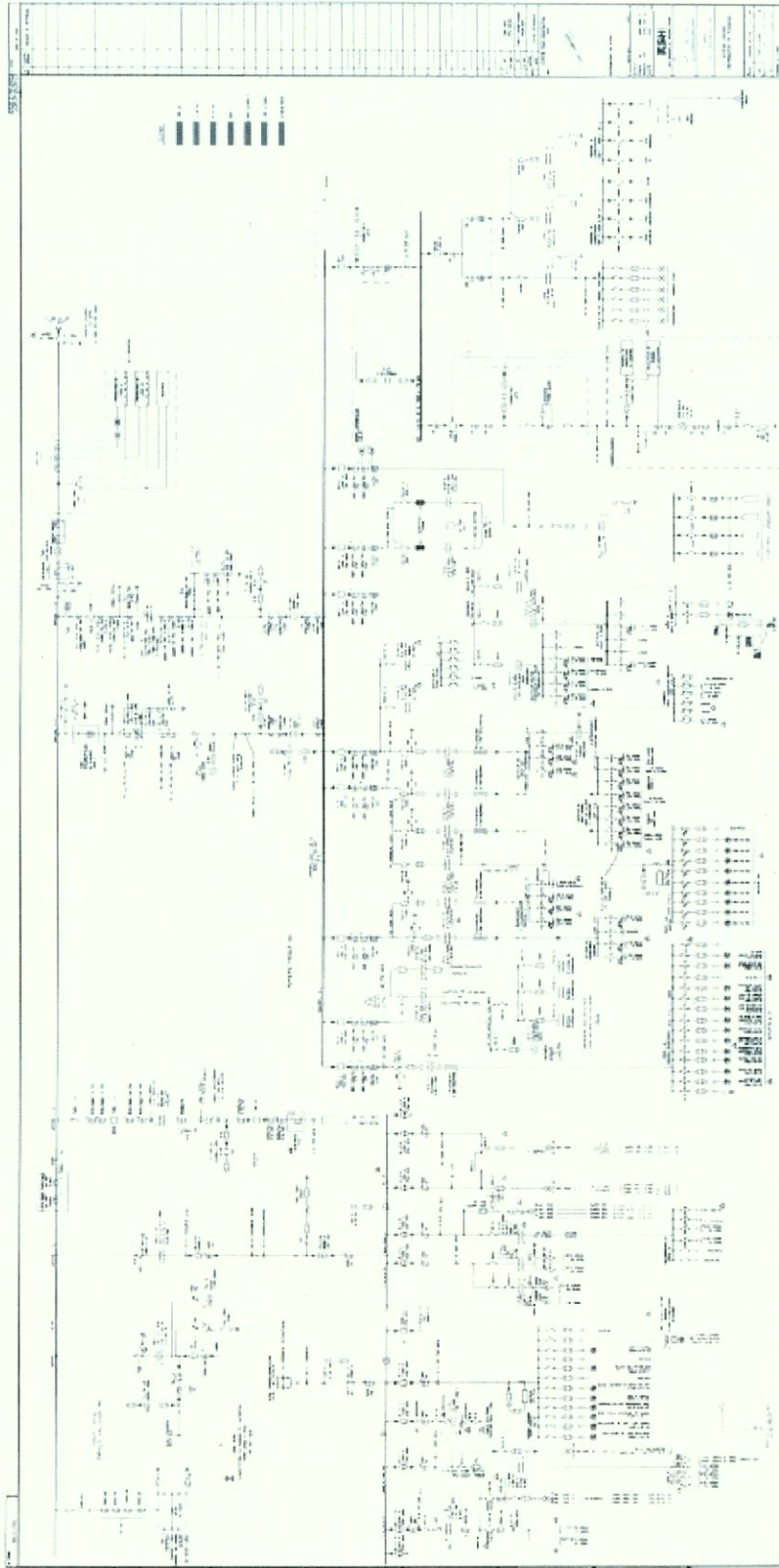


[Handwritten signature]

Figure A-3

SCHÉMA UNIFILAIRE





Handwritten signature or initials in blue ink.

ANNEXE II

Structure légale du Fournisseur

1. Structure légale du Fournisseur

Le **Fournisseur** est une personne morale constituée en vertu du *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique et a pour unique actionnaire Fortress Paper Ltd.

Fortress Paper Ltd. est une personne morale constituée en vertu du *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique et a son principal établissement au 157, Chadwick Court, 2^e étage, North Vancouver (Colombie-Britannique) V7M 3K2.

2. Schéma de la structure du Fournisseur

